

Les avantages de la téléconsultation pour les praticiens



Gain de temps

- Temps de consultation plus court
- Baisse du temps administratif
- Consultations simples sans examen
- Réduction des visites à domicile

Prise en charge par l'Assurance Maladie

- Lorsque le patient a consulté le professionnel de santé dans les 12 mois précédents
- Pour les patients âgés de moins de 16 ans
- Quand le patient sollicite un médecin de sa CPTS
- Lors d'un rendez-vous avec un spécialiste en accès direct
- Si le patient réside en EMS, s'il est détenu ou en retenue administrative
- Selon les dérogations prévues face à la crise Covid-19 : Arrêté du 10 juillet 2020

Meilleure organisation

- Créneaux de disponibilités ou invitation du patient par le médecin
- Gestion des rappels de suivi
- Suivi plus régulier des patients éloignés
- Répartition quotidienne ou hebdomadaire
- Équilibre avec la vie personnelle

LES CAS PRATIQUES

- Suivi des patients en ALD
- Analyse de résultats d'examens
- Renouvellement d'ordonnance
- Traumatologie bénigne sans complication
- Suivi post-opératoire
- Suivi post partum, conseils nouveaux nés et allaitement
- Soutien psychologique
- Patient en déplacement ou en vacances

Les avantages de la téléconsultation pour les praticiens



Prise en charge par l'Assurance Maladie

- Deux niveaux sont reconnus :
Niveau 1 : Lorsqu'il s'agit d'une question circonscrite, comme la lecture de résultats d'examens, l'interprétation d'une photographie ou d'une rétinographie.
- Niveau 2 : Lorsqu'il est nécessaire pour le médecin requis de connaître le patient dans le cas d'une situation médicale complexe, telle que l'adaptation d'un traitement lourd.
- Le tarif de la téléexpertise est évalué selon la complexité du dossier du patient (niveau 1 ou 2) et de sa fréquence. Cet acte est non cumulable et exclut le dépassement d'honoraires.

Optimisation du suivi médical

- Le médecin requérant obtient une information précise pour étayer son diagnostic et peut éventuellement compléter sa formation
- Le médecin requis assure la transmission de ses connaissances, favorise des interactions synchrones ou asynchrones, avec des confrères ou des patients qu'il ne rencontrerait certainement pas dans d'autres circonstances

LES CAS PRATIQUES

- Un médecin généraliste sollicite l'avis d'un neurologue dans un cas de migraine
- Un médecin généraliste souhaite l'avis d'un dermatologue concernant un grain de beauté
- Un spécialiste demande l'avis d'un médecin pratiquant la même spécialité